

Contrat d'objectifs

Objectifs de progression

| | |
|---|--|
| Fluidité des parcours scolaires : | Limiter les maintiens en fin de parcours élémentaire. |
| Résultats aux évaluations CE1 : | Dans le domaine "vocabulaire" : - Diminution de 10pts du quartile 1 (de 30 à 20%) et quartile 2 (de 26 à 16%) - Augmentation de 10pts du quartile 3 (de 19 à 29%) et quartile 4 (de 23 à 33%) |
| Résultats aux évaluations CM2 : | - En cohérence avec C2, "vocabulaire", diminution de 20pts du quart.3 (de 52 à 32%) et augmentation de 20 pts du quart.4 (de 42 à 62%) - En liaison le voc., dim. dans "lire" du quart.2 de 15pts (de 30 à 15%) et augm. de 15pts du quart.3 (de 8 à 23%) |
| Autres domaines du socle commun de connaissances : | Acquérir des repères en histoire en liaison avec l'art en définissant une progression commune en histoire de l'art et arts visuels (courants, techniques, oeuvres, dates, personnages, peintres...) |
| B2i : | Mettre en place pour tous les élèves la validation des items du B2i de la maternelle au CM2 (dans le cadre d'un livret commun). |
| APER : | Mettre en place pour tous les élèves la validation des items de l'APER de la maternelle au CM2 (dans le cadre d'un livret commun). |
| Langue vivante : | Mettre en place pour tous les élèves la validation des items du niveau A1 du CE2 au CM2. |
| APS : | Mettre en place pour tous les élèves la validation des items de l'APS de la maternelle au CM2 (dans le cadre d'un livret commun). |
| Savoir nager scolaire : | Atteindre 90% de réussite au "Savoir Nager Scolaire" en augmentant le nombre de séances après le CE1 pour les enfants ne l'ayant pas acquis. |

Mesures d'accompagnement

Sollicitées par l'équipe

Décidées par l'IEN

- Formation histoire de l'art
- Formation "lecture et vocabulaire" : liens, comment mettre l'un au service de l'autre ?
- Formation sur la validation des acquis du B2i

Les demandes seront prises en compte au titre de la formation continue 2010-2011.

Date de validation

Le Directeur, la directrice,

L'Inspecteur de l'éducation nationale,

18/01/2010

M. Christophe GILGER

Michel MASON

Régulation 2010-2011

Evaluation 2011-2012